



Rapport

Date de la séance du CE : 6 mars 2024
Direction : Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2023.SIDKAPO.2530
Classification : Non classifié

Police cantonale bernoise ; autorisation de dépenses pour l'adaptation de l'application spécialisée Rialto au standard SAP S/4 HANA ; crédit d'objet 2024-2026

Table des matières

1.	Synthèse	2
2.	Bases légales	2
3.	Description du projet	2
3.1	Contexte	2
3.2	Caractéristiques du projet	3
3.2.1	Portée et contenu	3
3.2.2	Mise en œuvre prévue	4
4.	Qualification juridique des dépenses	4
4.1	Dépenses liées ou nouvelles	4
4.2	Dépenses périodiques ou uniques	4
5.	Dépenses faisant l'objet de la demande	4
5.1	Récapitulatif des dépenses	4
5.2	Délimitation par rapport à d'autres dépenses	5
5.3	Bénéfices et rentabilité	5
6.	Conséquences en cas de rejet	6
7.	Sécurité de l'information et protection des données	6
8.	Législation sur les marchés publics	6
9.	Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	7
9.1	Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value et amortissements	7
9.2	Coûts induits	7
9.3	Répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux	7
10.	Place du projet dans le programme gouvernemental de législation et dans d'autres planifications importantes	7
11.	Répercussions sur les communes	8
12.	Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société	8
13.	Proposition	8

1. Synthèse

L'exploitation opérationnelle de Rialto a démarré le 29 mars 2022. Ce système est utilisé au sein de la Police cantonale (POCA) depuis cette date. Fin novembre 2023, près de 380 000 événements avaient été saisis dans Rialto (soit en moyenne plus de 600 par jour). La réception formelle du mandant de la POCA a eu lieu le 22 mars 2023. Les points du projet qui restaient en suspens à ce moment-là ont été transférés à la phase d'exploitation. Ils sont traités par le fournisseur sans coûts supplémentaires pour la POCA.

L'organisation opérationnelle de Rialto est établie et productive. Rialto, tel qu'il est utilisé actuellement au sein de la POCA, repose sur le produit SAP R/3, dont SAP a résilié l'assistance pour 2027. Pour cette raison, il a été décidé pendant le projet de réaliser d'emblée le mandant du Ministère public sur le produit d'après, SAP S/4 HANA. L'exploitation de deux plateformes différentes (SAP R/3 et SAP S/4 HANA), en plus d'être peu pratique et de mobiliser beaucoup de ressources, entraîne une hausse des coûts d'exploitation. Par conséquent, le mandant de la POCA doit être migré dès que possible vers SAP S/4 HANA. Les moyens nécessaires aux travaux de migration à venir, soit 7 128 000 francs (réserve de 8 % comprise), sont demandés dans la présente affaire.

2. Bases légales

- Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1), article 76, lettre e
- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 9, alinéa 1 et 153, alinéas 2 et 3
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 27 ss
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 27 ss
- Loi du 7 mars 2022 sur l'administration numérique (LAN ; RSB 109.1), articles 31 et 32
- Ordonnance du 11 janvier 2023 sur l'administration numérique (OAN ; RSB 109.111), articles 26 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (Ordonnance d'organisation DSE, OO DSE ; RSB 152.221.141), article 8
- Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019 ; RSB 731.2-1), article 4, alinéa 1
- Ordonnance du 17 novembre 2021 concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP ; RSB 731.21), article 14

3. Description du projet

3.1 Contexte

Rialto est en service depuis le 29 mars 2022. Face aux difficultés des débuts, des mesures d'ordre technique et organisationnel ont été immédiatement et rigoureusement mises en œuvre pour optimiser le système. Stable depuis un certain temps, Rialto permet d'effectuer toutes les tâches quotidiennes. Son acceptation parmi les utilisatrices et utilisateurs a nettement augmenté.

Tandis que le mandant du Ministère public est réalisé directement sur SAP S/4 HANA en 2024, Rialto tourne encore sur la plateforme précédente, SAP R/3, à la POCA. Afin d'éviter des coûts d'exploitation supplémentaires, l'environnement de la POCA doit être migré sans tarder vers SAP S/4 HANA. Cette migration s'impose dans tous les cas, car SAP a résilié l'assistance de

SAP R/3 pour 2027. Prolonger la durée de la maintenance coûterait très cher et il n'est pas dit que SAP propose cette extension pour la version utilisée à la POCA.

Dans la présente affaire, il s'agit selon la POCA de mesures de cycle de vie pour le produit Rialto, actuellement en exploitation. De telles mesures sont aussi requises pour d'autres plateformes et sont mises en œuvre là où cela s'impose (p. ex. pour le système de conduite des engagements AVANTI). Aussi la POCA a-t-elle listé clairement les prestations nécessaires à la migration vers SAP S/4 HANA dans le rapport relatif au crédit-cadre informatique 2024-2026 (2023.SIDKAPO.905).

À l'issue de son débat du 28 novembre 2023 concernant le crédit-cadre informatique 2024-2026 de la POCA, le Grand Conseil a décidé que les frais engendrés par la migration vers SAP S/4 HANA devaient faire l'objet d'une demande distincte. Il a donc réduit le crédit-cadre de 6 600 000 francs. En effet, contrairement à la POCA, le Grand Conseil est d'avis que la migration de plateforme doit être représentée séparément pour des raisons de transparence. Il avance l'argument que le moment de la mise en service de Rialto (mars 2022) et celui de sa mise en service sur la nouvelle plateforme SAP S/4 HANA (prévue pour 2026) sont trop proches.

3.2 Caractéristiques du projet

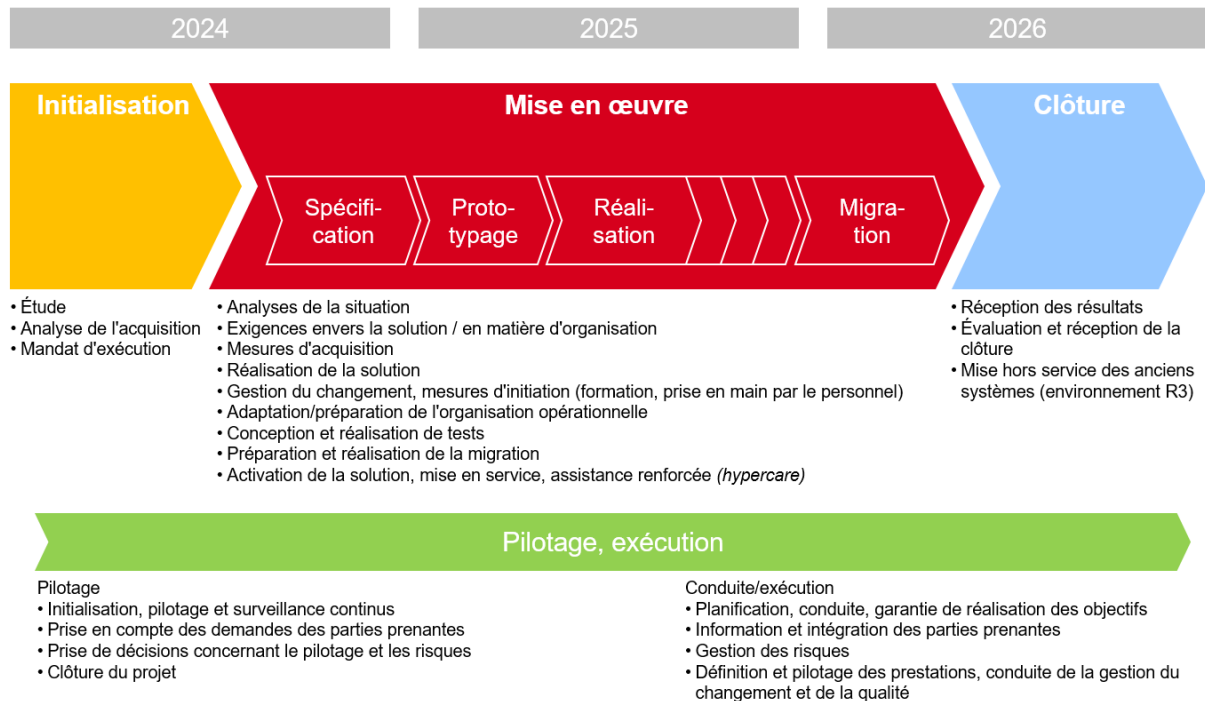
3.2.1 Portée et contenu

Le présent projet porte sur le transfert du modèle de données et de l'ensemble des fonctionnalités, processus et interfaces de Rialto depuis la plateforme SAP R/3 vers la plateforme SAP S/4 HANA. Cela englobe la préparation de la future infrastructure de SAP S/4 HANA, les travaux de conception et de planification et, enfin, la migration de l'ancien environnement vers le nouveau. Pour ce faire, les nouvelles possibilités technologiques offertes par SAP S/4 HANA seront mises à profit. Afin d'optimiser l'expérience des utilisatrices et utilisateurs, une nouvelle interface (Flutter) sera mise en place.

Les exigences envers la nouvelle plateforme seront identifiées, consignées et spécifiées. Des prototypes d'interface seront réalisés pour choisir la solution définitive. Viendra ensuite la mise en œuvre progressive, par paquets. Enfin, la migration de Rialto SAP R/3 (mandant de la POCA) vers Rialto SAP S/4 HANA, c'est-à-dire le transfert des données productives disponibles dans le modèle de données de la nouvelle plateforme, aura lieu après des tests approfondis. Les utilisatrices et utilisateurs seront solidement formés aux nouveaux éléments de la solution et bien préparés à sa mise en service. La continuité de l'exploitation sera garantie ; la migration n'occasionnera pas d'interruptions.

3.2.2 Mise en œuvre prévue

Les détails de la mise en œuvre seront élaborés pendant la phase d'initialisation. Les étapes et le calendrier sont esquissés dans le schéma ci-dessous.



4. Qualification juridique des dépenses

4.1 Dépenses liées ou nouvelles

L'article 30, alinéa 1 LFin définit une dépense comme étant nouvelle lorsque l'organe compétent dispose d'une liberté d'action pour ce qui est de son montant, de la date à laquelle elle sera engagée ou d'autres modalités. Selon la pratique actuelle, il s'agit dans le cas présent de dépenses nouvelles, bien que la marge de manœuvre soit infime, puisque SAP a résilié l'assistance de la solution existante pour 2027.

4.2 Dépenses périodiques ou uniques

Les dépenses pour des projets, pour le développement et pour les conseils surviennent dans le cadre d'un projet limité dans le temps. Elles sont donc uniques au sens de l'article 27 LFin.

5. Dépenses faisant l'objet de la demande

5.1 Récapitulatif des dépenses

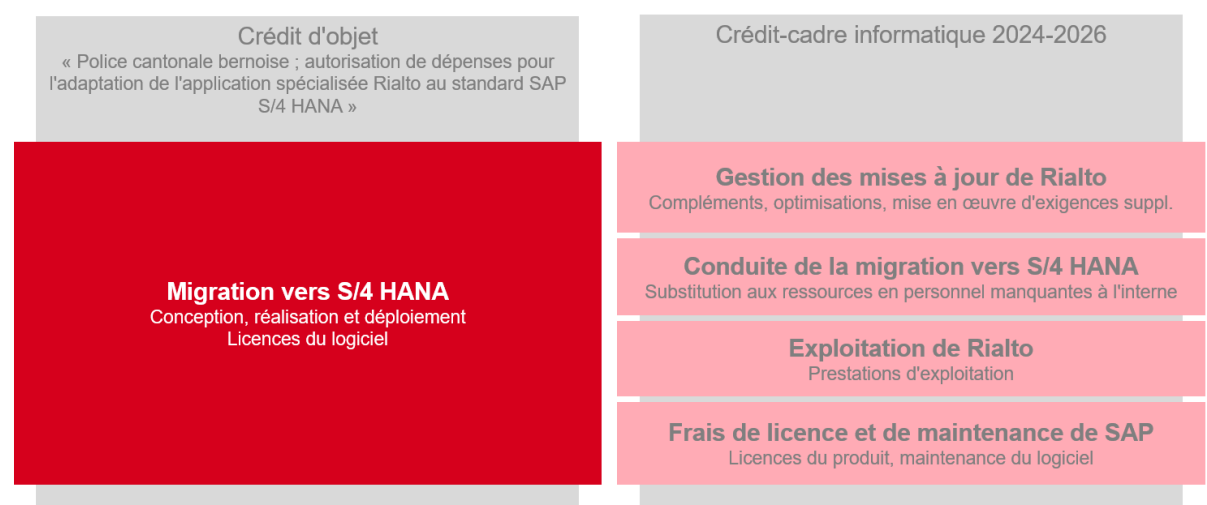
La migration de l'application spécialisée Rialto vers SAP S/4 HANA engendrera des coûts de 6 600 000 francs, répartis sur les années 2024 à 2026.

Le tableau ci-après récapitule les dépenses faisant l'objet de la demande.

Année	Description	Montant (en CHF, y c. TVA)
2024	Prestations	2 200 000
2025	Prestations	2 200 000
2026	Prestations	2 200 000
Montant du crédit (y c. TVA, réserve non comprise)		6 600 000
Réserve de 8 %		528 000
Crédit à autoriser (y c. TVA et réserve)		7 128 000

5.2 Délimitation par rapport à d’autres dépenses

Le présent crédit d’objet comprend les prestations requises pour la conception, la réalisation et le déploiement de la migration vers SAP S/4 HANA. Quant au crédit-cadre informatique 2024-2026 (2023.SIDKAPO.905 ; Police cantonale bernoise [POCA] : autorisation de dépenses pour les prestations TIC de base, les applications spécialisées et la numérisation de l’administration cantonale), il comprend toujours les prestations de gestion des mises à jour (développement de Rialto, satisfaction de nouvelles exigences, mise en œuvre d’exigences résultant de modifications des systèmes périphériques, etc.), les prestations d’exploitation de Rialto et les tâches de coordination nécessaires à la mise en œuvre du projet.



5.3 Bénéfices et rentabilité

Rialto a été mis en service en mars 2022 et il a fait ses preuves depuis lors. Les collaboratrices et collaborateurs, qui ont été confrontés à des difficultés immédiatement après la phase d’introduction en 2022, peuvent maintenant effectuer toutes leurs tâches quotidiennes avec Rialto. De plus, ils accèdent bien plus rapidement aux données dont ils ont besoin grâce au passage au tout-numérique assuré par Rialto dans la gestion des dossiers. De même, les processus de travail se voient simplifiés par le recours à une application dans laquelle tout élément important peut être consigné en temps réel, et ce, en toute simplicité. Rialto apporte donc une aide précieuse aux agentes et agents sur le terrain.

L’ergonomie et, sous certains aspects, les performances générales du système doivent toutefois être améliorées. Le projet de migration vers SAP S/4 HANA implique le remplacement

de l'interface SAP standard par une nouvelle interface (Flutter). Le premier trimestre 2024 verra l'introduction de la première partie du « pont numérique » entre la POCA et le Ministère public. Celle-ci porte sur les amendes d'ordre : les amendes non réglées seront transmises par voie numérique au Ministère public, où les processus seront traités sous Rialto jusqu'à leur clôture. Cette solution repose déjà sur la future technologie (SAP S/4 HANA avec Flutter comme interface utilisateur). Les retours du personnel concernant l'interface sont très positifs, tant du côté de la POCA que de celui du Ministère public. En rendant Rialto plus facile d'utilisation, cette nouvelle interface devrait apporter une forte valeur ajoutée pour les collaboratrices et collaborateurs.

En outre, la banque de données Sybase sera remplacée lors de la migration par la banque de données HANA, plus performante d'après les informations transmises par le fournisseur. Celle-ci devrait améliorer les performances du système dans son ensemble et donc accroître encore son acceptation parmi les collaboratrices et collaborateurs.

Les licences ont déjà été acquises. La question d'une acquisition commune, c'est-à-dire de l'intégration de ces licences à celles du canton, a été étudiée avec l'Administration des finances dès le début du projet NeVo. Au vu des rabais déjà accordés par SAP à la POCA et au Ministère public et de la charge supplémentaire de coordination qu'aurait représentée une gestion centralisée, aucun avantage n'a pu être mis en évidence. Le présent projet renonce donc à une acquisition commune.

6. Conséquences en cas de rejet

En cas de rejet de la présente demande de crédit, il faudrait continuer d'exploiter la solution actuelle, qui repose sur SAP R/3. Deux plateformes SAP différentes seraient alors exploitées simultanément pour Rialto (SAP R/3 à la POCA et SAP S/4 HANA au Ministère public), avec pour conséquence des coûts d'exploitation supplémentaires considérables. Quoi qu'il en soit, la migration sera inévitable dès que l'assistance de SAP pour la plateforme R/3 prendra fin (en 2027, selon toute prévision). Si cette migration ne pouvait avoir lieu, Rialto devrait être mis hors service, ce qui entraînerait d'énormes coûts induits et finirait par rendre impossible le travail de la POCA.

7. Sécurité de l'information et protection des données

Dans le cadre du projet NeVo, un plan SIPD global a été élaboré pour Rialto et soumis au Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données afin que celui-ci effectue un contrôle préalable. La migration vers SAP S/4 HANA ne modifie pas les principes de fonctionnement de Rialto. Comme indiqué précédemment, les fonctionnalités, processus et interfaces et l'actuel modèle de données seront migrés vers la nouvelle plateforme sans adaptations majeures. Il est aussi prévu de conserver le modèle d'exploitation, établi et éprouvé, du prestataire actuel. La pertinence de procéder à des adaptations du plan SIPD sera évaluée tout au long du projet. Les éventuelles adaptations feront partie intégrante de la migration. Il ne pourra pas s'agir d'une modification substantielle du traitement des données, car le modèle de données doit être repris dans les grandes lignes et l'actuelle plateforme R/3 sera complètement remplacée par S/4 HANA.

8. Législation sur les marchés publics

L'adjudication à Swisscom (Suisse) SA pour la réalisation et l'exploitation du nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) a été publiée sur Simap le 16 décembre 2016 sous le numéro

d'annonce 946441. Le projet de migration de Rialto vers SAP S/4 HANA, qui a été élaboré dans ce cadre, doit être exécuté par Swisscom et Deloitte, son sous-traitant, car il implique des modifications logicielles que seul le fournisseur d'origine peut apporter. En effet, un fournisseur tiers ne pourrait pas procéder facilement à ces adaptations et d'importants coûts supplémentaires en résulteraient. La POCA mettra une publication correspondante sur Simap en temps voulu.

9. Répercussions sur les finances, l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

9.1 Investissements préservant la valeur ou générant une plus-value et amortissements

La mise en œuvre de la migration vers SAP S/4 HANA constitue un investissement générant une plus-value dans le cadre de la gestion des mises à jour. Les dépenses liées à cette migration seront entièrement inscrites à l'actif et amorties sur cinq ans. Les charges d'amortissement annuelles s'élèvent à 1 320 000 francs à compter du moment où les dépenses sont portées à l'actif.

9.2 Coûts induits

Les coûts induits pour l'exploitation, la maintenance et le développement de Rialto dans le cadre des mesures de cycle de vie sont compris dans les crédits-cadres informatiques de la POCA.

9.3 Répercussions sur l'organisation, le personnel, l'informatique et les locaux

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la migration vers SAP S/4 HANA au sein de la POCA sont inscrits au centre de profit Informatique pour les années 2024 à 2026. L'accent doit être mis sur la prise en main du nouvel environnement par les collaboratrices et collaborateurs et sur leur accompagnement dans le cadre de ce changement. En effet, même si le fonctionnement du nouveau système ne sera pas fondamentalement différent, l'interface ne sera pas identique, d'où la nécessité d'y former le personnel. Pour ce faire, des modules de formation virtuels et un accompagnement par des utilisatrices et utilisateurs clés seront mis en place. Le projet n'a aucune influence sur les locaux.

10. Place du projet dans le programme gouvernemental de législature et dans d'autres planifications importantes

Le présent crédit est conforme à la Stratégie TIC du Conseil-exécutif pour 2021 à 2025. Le projet NeVo/Rialto est l'un des plus gros chantiers dans la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique pour 2019 à 2025.

La Direction de la sécurité a déjà rédigé un rapport concernant les résultats de celui que le Contrôle des finances a rendu le 6 juillet 2023 au sujet du projet NeVo/Rialto sur mandat de la Commission de gestion du Grand Conseil (CGes). La charge votée à la session d'hiver 2023 (Fuhrer-Wyss) concernant le crédit-cadre informatique de la POCA, selon laquelle le Conseil-exécutif doit rédiger pour la session d'automne 2024 au plus tard un rapport à l'intention du

Grand Conseil présentant le bilan des trois recommandations de la CGes relatives à l'application NeVo/Rialto, est en cours de traitement. Ce rapport sera soumis au Grand Conseil à la session d'automne 2024 et mentionnera les résultats et enseignements concernant le projet NeVo/Rialto, les résultats et enseignements tirés du projet NeVo/Rialto valables pour d'autres projets informatiques cantonaux et la prise de position sur les options examinées et les principes sous-jacents.

Bien entendu, les résultats pertinents tirés du projet sont déjà pris en compte dans la mise en œuvre de S/4 HANA. L'accent est mis en particulier sur la gestion du changement pour impliquer au plus tôt les utilisatrices et utilisateurs dans les processus de décision, pour les tenir informés en permanence et pour les accompagner au mieux lors de la phase d'introduction. En outre, les tests qui devront être menés le seront le plus largement possible, afin de garantir que le produit réponde dès le départ aux exigences de l'exploitation opérationnelle.

11. Répercussions sur les communes

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur les communes.

12. Répercussions sur l'économie, l'environnement et la société

Le présent crédit n'a pas de répercussion directe sur l'économie, l'environnement et la société.

13. Proposition

Pour toutes les raisons exposées précédemment, le Conseil-exécutif propose d'approuver le projet d'arrêté joint au présent rapport.

Annexe

– Projet d'AGC